006-210600110-20181218-10-DE Recu le 21/12/2018



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – <u>PROPRIETE SISE 1572, BD EDOUARD VII - LE CHEMIN DE SOPHIE - CONVENTION DE SERVITUDE EN TREFONDS POUR LA MISE EN PLACE DE FONDATION EN BETON</u>

Séance Publique Ordinaire du 18 DECEMBRE 2018 A 19 heures 30 dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Aimée GARZIGLIA à Mme Françoise SANCHINI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. A. RIOLI, Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Stefan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI,

QUORUM: 14 PRESENTS: 20 VOTANTS: 26

Secrétaire: Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 11 décembre 2018

006-210600110-20181218-10-DE

Regu le 21/12/2018

VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018



X - PROPRIETE SISE 1572, BD EDOUARD VII - LE CHEMIN DE SOPHIE -CONVENTION DE SERVITUDE EN TREFONDS POUR LA MISE EN PLACE DE FONDATION EN BETON

Monsieur Bernard MACCARIO, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu la demande du 23 octobre 2018 de la société RIVERE GROUP, ayant son siège au 66, avenue du Dauphiné à NICE (06000),

Considérant que « le chemin de Sophie » est un chemin rural situé en partie sur le territoire de la ville de Beaulieu-sur-Mer, sur les hauteurs du Bd Edouard VII.

Considérant que ce chemin est affecté à l'usage du public et appartient au domaine privé communal conformément aux dispositions de l'article L161-1 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que la société RIVERE GROUP a sollicité, par courrier du 23 octobre 2018, l'autorisation d'installer, afin de positionner une clôture séparative en limite de propriété, des massifs de fondation en béton dans l'emprise du « chemin de Sophie », qui longe sa propriété située au 1572, Boulevard Edouard VII à Beaulieu-sur-Mer (parcelle cadastrée section AB n°46 et n°47).

Considérant qu'il a été décidé de répondre favorablement à cette demande et de conclure avec cette société, à titre gratuit et pour une durée perpétuelle, une convention de servitude en tréfonds pour l'installation de ces massifs.

Je vous propose de :

- DECIDER la conclusion d'une convention de servitude en tréfonds avec la société RIVERE GROUP portant sur la mise en place de massifs de fondation en béton dans l'emprise du chemin dit « le chemin de Sophie »,
- APPROUVER le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités qui y sont liées. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

006-210600110-20181218-10-DE Regu le 21/12/2018



- DECIDE la conclusion d'une convention de servitude en tréfonds avec la société RIVERE GROUP portant sur la mise en place de massifs de fondation en béton dans l'emprise du chemin dit « le chemin de Sophie »,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités qui y sont liées.

Mair

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

006-210600110-20181218-10-DE Regu le 21/12/2018



